FRONT POLISARIO



الجبهة الشعبية لتحرير الساقية الحمراء و وادى الذهب

COMMUNIQUÉ

Le Front POLISARIO prend note de la décision prise, aujourd'hui, par le Conseil de l'Union européenne de signer un amendement à l'accord d'association UE-Maroc, destiné à s'appliquer au territoire du Sahara occidental, et condamne fermement cette décision.

Après les arrêts de la CJUE de 2016 et 2018, toutes les parties avaient fini reconnaître l'autorité des décisions de justice : un accord conclu par l'Union européenne et le Maroc ne s'applique pas sur le territoire du Sahara occidental. Pour qu'il y ait application ce territoire, il faut un acte distinct, reposant sur le consentement du représentant du peuple Sahraoui.

Dès le lendemain de ces décisions de justice, le Front POLISARIO s'est adressé aux dirigeants politiques européens pour permettre la conclusion d'un tel accord. Or, la Commission européenne, mandatée par le Conseil, a refusé tout contact et s'est limitée à prendre acte des manœuvres grossières du Maroc, puissance militaire occupante du Territoire.

Ainsi, l'UE tourne le dos à la justice pour protéger des intérêts politiques et financiers à court terme, entrave les efforts de paix de l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara occidental M. Hurst Koehler, opte pour la poursuite d'un conflit international qui pèse sur la stabilité et la sécurité dans la région et fait endurer de nouvelles années de souffrance au peuple Sahraoui.

Dans l'immédiat, le Front POLISARIO en appelle au Parlement européen à assumer toutes ses responsabilités et à rejeter cette proposition illégale de la Commission. Le Parlement, organe démocratique, est un représentant institutionnel du droit, et doit condamner la dérive de la Commission.

Si le passage en force devait l'emporter, le Front POLISARIO n'aurait d'autre solution que d'attaquer cette décision devant la CJUE.

Par ailleurs, compte tenu de cette position du Conseil, le Front POLISARIO a demandé à ses avocats de déposer un recours en responsabilité devant la CJUE pour le dommage causé au peuple Sahraoui. L'UE refusant tout dialogue, il n'y a plus aucune raison d'attendre, et le Front POLISARIO demande à ses avocats d'agir avec la plus grande détermination.

Ces procédures prendront fin dès que les dirigeants européens accepteront d'appliquer l'arrêt de décembre 2016 : le consentement du Front POLISARIO pour tout accord concernant le territoire.

Bir Lahlou, le 16 juillet 2018

F. POLISARIO



الجبهة الشعبية لتحرير الساقية الحمراء ووادي الذهب

The Frente POLISARIO takes note of the decision taken today by the Council of the European Union to sign an amendment to the EU-Morocco Association Agreement, intended to apply to the territory of Western Sahara, and condemns firmly this decision.

After the judgments of the CJEU of 2016 and 2018, all parties have come to recognise the authority of the court decisions: an agreement concluded by the European Union and Morocco does not apply to the territory of Western Sahara. For it to be applied to this Territory, a separate act is required based on the consent of the representative of the Sahrawi people.

Immediately following the court decisions, the Frente POLISARIO addressed the European political leaders to allow the conclusion of such an agreement.

However, the European Commission, mandated by the Council, has refused any contact and limited itself to taking note of the gross manoeuvres of Morocco, the occupying military power of the Territory.

The EU hence turns its back on justice to protect short-term political and financial interests, hinders the peace efforts of the Personal Envoy of the UN Secretary-General for Western Sahara, Mr Hurst Köhler, and opts for the continuation of an international conflict that is threatening the stability and security in the region, thus prolonging the suffering of the Sahrawi people.

In the immediate future, the Frente POLISARIO calls on the European Parliament to assume all its responsibilities and to reject this illegal proposal from the Commission. The Parliament, a democratic body, is an institutional representative of the law, and it must condemn the deviation of the Commission.

If the attempt to force this decision through were to prevail, the Frente POLISARIO would have no alternative but to attack this decision before the CJEU.

Moreover, in view of the Council position, the Frente POLISARIO has requested its lawyers to lodge a liability claim before the CJEU for the damage caused to the Sahrawi people. As the EU refuses any dialogue, there is no longer any reason to wait, and the Frente POLISARIO requests its lawyers to act with the utmost determination.

These procedures will end as soon as the European leaders agree to apply the December 2016 ruling: the consent of the Frente POLISARIO regarding any agreement concerning the Territory.

Bir Lehlou, 16 July 2018